

**VILLE DE PONTARLIER**  
REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

**Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire**

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation rue de la République le lundi 15 juin 2026.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de la DIFE afin d'interdire la circulation rue de la République, sous la porte St Pierre, le lundi 15 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Interdiction de circulation**

**Lundi 15 juin 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30 et ce, pendant 1 heure**, la circulation sera interdite à tout véhicule à l'exception des véhicules de l'entreprise et des véhicules de secours et d'intervention :

- rue de la République : entre la porte St Pierre et la rue de la Halle.

Les véhicules seront déviés par la rue DR Grenier.

Les piétons ne seront pas autorisés à passer sous la porte St Pierre.

**ARTICLE 2 -**

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 9 juin 2026

1 ex. Arrêté du Maire  
1 ex. Police Municipale  
1 ex. Police Nationale  
1 ex. Pompiers  
1 ex. DVEP  
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN